

**CONVOCATION
POUR LE
CONSEIL MUNICIPAL**

Cette lettre de convocation doit être adressée trois jours francs avant la réunion (Article L. 121-10 du code des Communes).

Madame, Monsieur,

Vous êtes invité(e) à un Conseil Municipal qui aura lieu à 19h00

Le jeudi 17 septembre 2026 dans la salle du Conseil Municipal avec l'ordre du jour ci-après

ORDRE DU JOUR

- a) Effacement des réseaux Rue du Maréchal Leclerc et fin de la Rue de Bretagne
- b) Demande de subvention Fonds Vert
- c) Fonds de concours : rénovation bâtiment scolaire (brise-soleil à l'Ecole Cousteau)
- d) Participation de la Communauté de Communes du Pays de Craon aux frais d'installation de la nouvelle clôture au 25 Rue de Bretagne (entre les logements et l'Ecole Cousteau)
- e) Projet de périmètre des abords (PDA) de Gennes-Sur-Seiche
- f) Procédure de réservation location de Salle Communale
- g) Convention de mise à disposition vestiaires foot
- h) Règlement périscolaire
- i) Référents des nuisibles
- j) Référent cantine
- k) Remboursement achat des treillis
- l) Rapport d'activités 2025 de la Communauté de Communes du Pays de Craon
- m) Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) et fixation des taux
- n) Divers : éclairage public, impayés, voirie,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le 10 septembre 2026

Mme Le Maire,

Marie-Noëlle HINCELIN

